|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Direction générale de l’aménagement,  du logement et de la nature |  |  |

|  |
| --- |
| MARCHé N°  **ACTE D’ENGAGEMENT**  régi par le code de la commande publique  Marché à procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du code susvisé |

|  |
| --- |
| **A - Objet de l’acte d’engagement.** |

**** Objet du marché : Logistique de l’itinérance de l’exposition sur la Sobriété Foncière.

**** Cet acte d’engagement correspond à l’ensemble du marché.

|  |
| --- |
| **B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.** |

## B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché figurant à l’article 2 du CCP et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document.

## B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

*(en cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution du marché, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

***(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres****du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Les paiements sont effectués :  sur des comptes séparés[[1]](#footnote-1)  sur un compte unique[[2]](#footnote-2)

## B3 - Compte (s) à créditer :

*(en cas de groupement et de paiement sur des comptes séparés, compléter l’annexe « groupement »)*

*(Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal)*

**** Nom de l’établissement bancaire :

**** IBAN :

## B4 - Avance *(articles R. 2191-3 à R. 2191-5 du code susvisé et article 10.1 du CCP)* :

Je souhaite bénéficier de l'avance :  OUI  NON

*(Cocher la case correspondante.)*

## B5 – Caractéristiques et durée d’exécution du marché :

Le marché n’est pas alloti au sens de l’article L. 2113-11 du code de la commande publique.

L’unité monétaire est l’euro.

Il s’agit d’un marché de services.

Le présent marché est un accord-cadre à bon de commande d’une durée ferme de 24 mois. Le marché est reconductible une fois tacitement pour une durée d’un an.

En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur doit avoir notifié sa décision de refus de reconduction trois mois avant l’expiration du contrat. En cas de silence gardé par l’acheteur public au-delà de ce délai, le marché est automatiquement reconduit pour un an.

Les prestations à prix unitaires s’exécutent par l’émission de bons de commande, pour un montant maximum de 125 000 € HT sur la durée totale du marché (reconduction comprise).

Le détail des prix figure dans l’annexe financière.

Conformément aux dispositions de l’article R2122-7 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut conclure avec le titulaire du présent marché, un second marché de services, sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées par le présent contrat.

La durée pendant laquelle ce nouveau contrat peut être conclu ne peut dépasser deux ans à compter de la notification du marché initial.

|  |
| --- |
| **C - Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.** |

## C1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

## C2 – Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| D - Identification et signature de l’acheteur. |

#  Désignation de l’acheteur :

# Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique

# Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Direction de l’Habitat, de l’Urbanisme et des Paysages

Sous-direction des Stratégies Territoriales

# Tour Séquoia

# 92055 La Défense Cedex

**Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

Le directeur de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages

nommé par décret du 13 juillet 2023 – JO du 14 juillet 2023

ou son représentant

**** **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R. 2191-59 du code de la commande publique** (nantissements ou cessions de créances)*:*

Le directeur général de l’aménagement, du logement et de la nature

**Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire[[3]](#footnote-3)** (pour notification d’une cession ou d’un nantissement de créance, articles R. 2191-54 et R. 2191-55 du code de la commande publique) :

Contrôle budgétaire et comptable ministériel

Département comptable ministériel

Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

92055 LA DEFENSE Cedex

Téléphone : 01 40 81 67 37 Télécopie : 01 40 81 67 17

** Imputation budgétaire** : programme 135

** Code CPV :**

60112000 – Services de transport routier public

**Pour l’État :**

À : …………………… , le …………………

Signature

*(représentant de l’acheteur habilité à signer le marché)*

#### E - Nantissement ou cession de créance[[4]](#footnote-4)

*(Conformément à l’article R. 2191-46 du code de la commande publique, il est possible d’utiliser soit une copie de l’original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme à un modèle défini par arrêté du ministre chargé de l’économie)*

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

la totalité du marché global dont le montant est de :

*(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

la totalité du bon de commande n° \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ afférent au marché dont le montant est de :

*(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

la partie des prestations évaluées à :

*(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

et devant être exécutées par :

en qualité de :  co-traitant  sous-traitant

A , le

Signature [[5]](#footnote-5)

#### ANNEXE - GROUPEMENT

Cette annexe est à compléter pour chaque membre du groupement **uniquement en cas de paiement sur des comptes bancaires séparés**.

Cette annexe est à reproduire en tant que de besoin, une fiche par co-traitant.

**Membre du groupement n°…**

****Nom, prénom et qualité du signataire[[6]](#footnote-6) :

****Raison sociale telle que figurant au KBis :

****Nom commercial, le cas échéant :

****Forme juridique :

****Adresse de l’établissement :

****Adresse du siège social (si différente) :

****n° de téléphone :

****Courriel :

****Code APE :

****N° de SIRET :

****Compte (s) à créditer[[7]](#footnote-7) :

Nom de l’établissement bancaire :

Numéro de compte :

1. En cas de paiement sur des comptes séparés, compléter l’annexe - groupement [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de paiement sur un compte unique, il s’agit obligatoirement du compte du mandataire du groupement. [↑](#footnote-ref-2)
3. Attributions déterminées par l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique (NOR : BUDB1326031A). [↑](#footnote-ref-3)
4. Partie à remplir par l’administration [↑](#footnote-ref-4)
5. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-5)
6. Joindre délégation de pouvoirs [↑](#footnote-ref-6)
7. Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal [↑](#footnote-ref-7)